

Rapport de la Commission de Gestion chargée de l'étude du Rapport de Gestion 2011 et des Comptes de l'ASIME

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal de l'ASIME

La commission de gestion, composée de Mmes Tania Larequi (Chigny) et Ursula Goy (Echichens) et MM. Pierre Lanthemann (Romanel-sur-Morges), Pierre Marc Burnand, (Morges) et Frédéric Ambresin (Morges), s'est réunie le 24 avril 2012.

Lors de cette unique séance, le comité de direction (CoDir) était représenté par sa présidente Mme Isabelle Bonvin, la responsable des finances Mme Marlise Holzer ainsi que par le secrétaire M. Stephan Hürzeler. A relever que ce dernier maîtrise déjà parfaitement la matière alors qu'il n'est en fonction que depuis juillet 2011. Nous remercions les membres du CoDir d'avoir répondu à toutes nos questions et de nous avoir donné toutes les explications nécessaires concernant le rapport de gestion, les comptes et le budget.

En général, la commission a constaté une tendance vers une continuité et une certaine routine dans le travail de l'ASIME ainsi qu'une stabilité dans le budget. Après discussion, la commission aimerait vous faire part de quelques réflexions suite à l'étude du rapport de gestion :

Camps de ski (7^{ème} année scolaire)

L'idée de base des camps, c-à-d l'intégration de tous les élèves dans la classe, n'est pas respectée avec les camps de ski, qui sont élitaires, onéreux et à l'encontre des aspects écologiques. La commission incite le comité de direction et les directions des écoles à réfléchir à une autre forme de camps pour remplacer les camps de ski (camps d'été, athlétisme, randonnée, etc.).

Sports facultatifs

La commission suggère au CoDir d'être plus proactif dans la recherche de moniteurs prêts à offrir des leçons de divers sports. Le CoDir pourrait par exemple passer par la Commission des Sports de la Ville de Morges et/ou contacter les clubs de sport des communes environnantes.

Concernant le **budget**, la commission fait les remarques suivantes :

Rubrique 502.463.02 « Participation des parents à l'assurance »

La commission est d'avis que le montant de CHF 5.-/enfant/année devrait être entièrement repris par l'ASIME, par souci d'équité et d'efficacité administrative. Par ailleurs si cela ne devait pas être le cas, il faudrait éclaircir l'aspect juridique («surassurance obligatoire?»)

Généralités et vœux

Nous constatons que le budget des dernières années a toujours été surévalué. Nous demandons à ce que le prochain budget soit plus adapté à la réalité, ce qui devrait être possible avec le recul des trois ans de son existence (10 sept. 2008).

Afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble la commission demande si c'est possible de recevoir, au moins au début d'une nouvelle législature, un fascicule des comptes de l'année précédente avec les documents nécessaires de l'année à contrôler.

Nous demandons aussi de recevoir les convocations plus tôt, surtout à l'approche de vacances scolaires.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion vous propose, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal de l'ASIME, d'accepter les comptes et le rapport de gestion tels que présentés par le Comité de Direction.

Echichens/Monnaz, le 27 avril 2012

Pour la commission de gestion

.....
Tania Larequi

.....
Ursula Goy (rapporteur)

.....
Pierre Marc Burnand

.....
Pierre Lanthemann

.....
Frédéric Ambresin